

**S.C.C.**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION d'UTILISATION DES CHIENS D'ARRET**  
(18 Mai 2006)

Présents : M. J. GOUBIE (Président) MM. C. BOUCHER – J.C. DARRIGADE – C. HUGUENY  
J.P. LOUIS - J.C. PIAT - J.M. PILARD.  
Excusés : G. ARTHUS – Ph. DUBROCA - C. EYMAR-DAUPHIN - R. GERLET

Ordre du jour :

- I - Etablissement du calendrier été - automne 2006.***
- II – Demande de C.A.C.I.T. à Callac.***
- III – Proposition de nomination de juges stagiaire.***
- IV– Examen de juge qualifié.***
- V – Championnat gibier naturel.***
- VI – Championnat du monde.***
- VII – Open de France de printemps 2007.***
- VIII – Proposition du groupe de travail BICP / BTE.***
- IX – Date, lieu et préparation d'une concertation / formation pour juges et présentateurs.***
- X – Courrier de l'AFPECCA***
- XI – Site internet de la Commission d'Utilisation.***
- XII – Courrier de la Sté. C. Champagne-Ardenne***
- XIII – Questions diverses.***

M. J. GOUBIE remercie les membres de leur présence, il liste les membres excusés et ouvre la séance.

Il regrette l'absence de Madame Monique BILLAUT pour raison de santé et lui souhaite un prompt rétablissement.

***I – Etablissement du Calendrier été / automne 2006***

La présentation du projet de calendrier est effectuée par le secrétaire C. BOUCHER et acceptée après la modification de quelques dates d'organisation et de répartition de C.A.C.I.T.

Le montant de l'engagement pour les field d'été et sur gibier naturel est de 31 euros et de 38 euros pour les concours d'automne. (sans changement depuis 2004)

Le projet contient 303 journées de field trials, équivalent aux autres années.

C. BOUCHER lit un courrier émanant de la Centrale du Chien de Chasse du Luxembourg souhaitant organiser un B.I.C.P. en France. La C.U. donne son accord. Le secrétaire est chargé de répondre à ce courrier.

L'Open de France d'automne se tiendra à PONFAVERGER (51) les 2 et 3 Octobre. Il sera organisé par la Sté. Canine Champagne-Ardenne. Les engagements seront envoyés à M. Pierre LAMBINET. Seuls les chiens qui ont obtenus en 2004, 2005 et jusqu'au 16 Septembre 2006 : 1 CACT ou 1 RCACT en Automne pourront participer. Le montant de l'engagement est de 76 euros pour les 2 jours.

La finale du B.I.C.P. est fixée au 23 Septembre à Gentioux (23). Les engagements devront être envoyés à M. Jean LASSANDRE.

Condition : Le chien doit être classé en 1<sup>ère</sup> catégorie. Date limite 17 Septembre 2006.

Le montant de l'engagement est de 50 euros.

Le Président remercie C. BOUCHER pour la préparation de ce calendrier.

## II – Demande de C.A.C.I.T. à Callac.

Lecture du courrier de Madame BOUILLON, Présidente de la Sté. Canine Bretonne demandant le C.A.C.I.T. pour le field trials de Callac.

La Commission a accordé exceptionnellement l'an dernier aux chiens de races Britanniques pour les championnats d'Europe le C.A.C.I.T. Aucun club, cette année, n'organisant de manifestation Européenne, le C.A.C.I.T ne peut être accordé conformément au règlement des field trials. Le Secrétaire est mandaté pour adresser un courrier dans ce sens à la Sté. Canine Bretonne.

## III – Proposition de nomination de juges stagiaire.

Les dossiers des élèves-juges ayant passé leur examen au printemps sont ouverts en séance. Seront présentés à la Commission des Juges pour admission comme juges stagiaires de field trials de chiens d'arrêt Britanniques et continentaux :

Messieurs : M. BOUVET, J.C. DUPUY, G. CART LAMY, P. KERGOULAY, M. MESTEPES, M. PEYRAT, O. SOUBIELLE.

Les deux élèves-juges qui ont échoué cette année pourront repasser une deuxième fois cet examen. il s'agit de: P. FRELAND et R. POTTIER.

M. DUROS ayant échoué deux fois est éliminé du cursus.

C. DE BALORRE ayant réussi l'examen de qualification en grande quête est proposé.

D. DELIGEY, ayant réussi l'examen de stagiaire en grande quête est proposé.

L'examen de Monsieur F. MERLE DES ISLES est invalidé pour cause de non-conformité du Jury.

La Commission des Juges et du LOF de la SCC se réunira le 19 Juin 2006.

Trente sept Juges qualifiés ont examiné les différents candidats.

## IV– Examen de juge qualifié.

Les examens de qualification dont les règles ne changent pas pour l'automne 2006 pourront également se dérouler dans les betteraves.

Un courrier sera adressé à tous les stagiaires, à l'exception de ceux qui seront nommés cette année, pour qu'ils passent cet examen à l'automne 2006.

Une discussion s'instaure pour apporter des modifications au règlement actuel des examens de juges.

- a) Il sera demandé à chaque club de race de proposer des juges qualifiés qui seront dénommés «JUGES FORMATEURS » après examen de la C.U.N.
- b) Un tuteur sera nommé par le club présentant un candidat. Ce tuteur, responsable de la formation du candidat, proposera celui-ci à l'examen.
- c) Un contrôle continu sera mis en place à partir du printemps 2007.
- d) Un Juge Formateur devra obligatoirement participer aux jurys des examens en contrôle continu.
- e) L'examineur, juge formateur ou qualifié, enverra directement à la C.U.N. son appréciation sur le candidat.
- f) La C.U.N. examinera les appréciations et proposera les nominations à la Commission des juges de la S.C.C.

Un modèle de courrier à adresser aux clubs de race sera proposé par J.M. PILARD.

**Un règlement sera proposé lors de la prochaine réunion.**

## V-Jury des concours en couple.

La Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt propose, la modification du règlement concernant les jurys des concours en couple :

Le jury sera constitué de 3 juges.

Le Président du Jury sera un Juge formateur, les autres membres seront qualifiés, stagiaires, ou élève (un seul par Jury).

## **VI – Champion sur gibier naturel.**

Sur proposition de J.C. DARRIGADE, ce nouveau titre s'intitulera : **Champion sur gibier sauvage**  
Les gibiers concernés sont exclusivement les gibiers qui ne peuvent être élevés : bécasse, bécassine et gibiers de montagne (Tétras, Gelinottes, Lagopèdes et Bartavelles)  
Les récompenses exigées pour le titre sont les mêmes que pour les épreuves de printemps mais obligatoirement sur deux espèces de gibiers.  
Ces dispositions entreront en vigueur après approbation par le comité de la SCC le 4 juillet 2006 mais les récompenses obtenues jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pourront être utilisées pour valider un titre de champion des field-trials sur les bases des règles anciennes.

## **VII – Championnat du monde.**

Les championnats du Monde auront lieu les 7, 8 et 9 Octobre dans la province d'AREZZO en Italie.  
La sélection se fera à Polminhac (15).  
Pour les Continentaux : le 21 Septembre, sélectionneur M. Joël KUBIAK.  
Pour les Britanniques : le 20 Septembre, sélectionneur Gilles SCARSI.  
Prévisions pour les championnats du Monde :

- 2007 : Belgique
- 2008 : Croatie

## **VIII – Open de France de printemps 2007.**

L'open de France – Coupe de la S.C.C. pour le printemps 2007 sera organisé par le Saint Hubert Club du Nord à BONNIERES

## **IX – Proposition du groupe de travail BICP / BTE.**

Présentation par le Président J.GOUBIE des propositions du groupe de travail concernant ces deux disciplines (document joint en annexe).  
L'appellation BTE est supprimée et devient BCE (Brevet de Chasse à l'Eau) afin d'éviter toute confusion avec d'autres épreuves.  
Modification du point 2 .1.2 : Dispositif envisagé :

- proposition d'extension formulée par le juge qualifiée à la C.U. dont il dépend.
- suppression des juges BTE

Le reste du document est approuvé sans changement.

## **X – Date, lieu et préparation d'une concertation / formation pour juges et présentateurs.**

Dans le but d'harmoniser les jugements et, suite à une rencontre informelle à Thivars lors du field trials de printemps, la commission décide d'organiser une réunion entre juges et conducteurs professionnels dans un premier temps. Grâce à une vidéo, différentes actions rencontrées lors des concours seront présentées aux participants. Un débat s'instaurera et, à la fin de ce dernier, une position commune sera retenue.  
Jean Marie PILARD est désigné comme animateur avec la collaboration de Dominique LEBRUN et Vladimir DEMARETZ.  
Le déplacement sera à la charge de chacun. Un buffet sera offert par la S.C.C.  
La date est fixée au 9 Juin 2007 à 9h 30. au siège de la S.C.C.

### **XI – Courrier de l'AFPECCA**

Le président J. GOUBIE lit les deux courriers reçu de l'AFPECCA.

Il sera notifié un rappel aux organisateurs et le cahier des charges adressé en même temps que le calendrier d'été-automne 2006.

### **XII – Site internet de la Commission d'Utilisation.**

Un site internet de la Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt est en phase d'expérimentation, adresse <http://cunca.free.fr>, il est en ligne actuellement. Il est également accessible par le site de la SCC par le lien de la commission d'utilisation.

Les calendriers pourront être téléchargés ainsi que tous renseignements émanant de la C.U.N.

### **XIII – Courrier de la Sté. Canine Champagne-Ardenne.**

Lecture par le président J. GOUBIE d'un courrier adressé par la Sté. Canine Champagne-Ardenne.

J. GOUBIE répondra à ce courrier.

### **XIV – Questions diverses.**

Un courrier émanant d'un dresseur professionnel auquel plusieurs amateurs apportent leur soutien fait état de la relation du parcours d'un chien à Garcelle-Sequeville, lors d'une épreuve officielle, par un juge qualifié Guy HERAUD.

Ce juge, habitué des commentaires fantaisistes, sera convoqué lors de la prochaine réunion de la commission.

RAPPEL : à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 :

- 1) Seuls les chiens, de races britanniques, ayant obtenu le C.A.C.T. de couples peuvent participer aux barrages pour le C.A.C.I.T.
- 2) Les chiens d'un même conducteur ne pourront courir que dans deux concours ou disciplines.

Le Comité de la S.C.C étant renouvelé, la composition de la prochaine Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt sera connue après le 4 Juillet 2006.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président J. GOUBIE clos la séance à 15h 25. Il indique que le procès verbal de la réunion sera adressé à tous les Membres de la Commission pour d'éventuelles corrections avant proposition de ratification par le Comité, le 4 Juillet 2006.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Propositions à approuver par le comité de la SCC :

- 1) Proposition de nomination de juges ;
- 2) Modification du règlement concernant les jurys de concours en couples ;
- 3) Champion sur « gibier sauvage » ;
- 4) Extension des juges de BICP ;
- 5) Suppression des juges B.T.E. ;
- 6) Pour les races des 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> groupes, l'appellation B.C.E. remplace B.T.E.
- 7) Concertation juges / présentateurs le 9 juin 2007 à la SCC;
- 8) Convocation du juge Guy HERAUD lors de la prochaine réunion de la C.U. ;